

La ratification (ou le rejet) du traité de libre échange entre l'Union européenne et le Canada, **CETA**, est aujourd'hui ***dans une phase cruciale*** :

- Le Conseil européen doit se prononcer le 18 octobre pour une signature avec le gouvernement du Canada le 27 octobre ;
- un certain nombre d'états membres (Autriche, Belgique, Hongrie, Slovénie notamment) posent de sérieuses difficultés à la Commission européenne (et aux gouvernements qui sont en phase avec elle).

Si CETA finissait par passer, vu l'interconnexion des économies nord-américaines, une partie du programme de TAFTA pourrait être réalisé (via certains termes et conséquences du CETA et via les outils mis en place, l'arbitrage de l'ICS et le forum de coopération réglementaire notamment).

Le gouvernement français persiste cependant à dire que TAFTA n'est pas un bon accord, « *pour le moment* », mais, en dépit de toute analyse sérieuse, maintient que CETA est un « *bon accord* ».

Il est de la plus haute importance que la pression citoyenne sur le gouvernement français soit au niveau le plus haut possible.

Confronté ces derniers mois à la montée en puissance de la mobilisation sur CETA, le gouvernement a dernièrement fait passer un argumentaire fallacieux à destination des parlementaires. En synergie avec la mobilisation « journée nationale contre CETA le 15 octobre », il est ***très important de contrer ce discours***.

Nous vous proposons donc d'***interpeller et de faire interpellier*** vos parlementaires (députés et sénateurs) ***sur les termes mêmes de ce discours gouvernemental***.

A cette fin, nous vous proposons ***un argumentaire qui rétablit la réalité*** du **CETA**. Cf. PJ en PDF.

Sans attendre, vous pouvez :

- l'envoyer à vos parlementaires (votre député(e) et votre sénateur(trice)) par internet (ou courrier postal) ;
- proposer à vos réseaux de s'en saisir ;
- l'utiliser en pétition papier lors d'action de rue (mais à envoyer vite).

Si vous le jugez utile, vous pouvez adapter cette interpellation selon votre réalité locale (sensibilité thématique de vos parlementaires, etc.). Utiliser alors le .odt ou le .doc donnés également en PJ (pensez alors à ne garder, en tête d'interpellation et dans la formule de politesse finale, que la formulation utile (ex : Monsieur le Député)).

Pour obtenir les coordonnées de vos parlementaires, c'est simple :

Députés

Aller sur : <http://www.assemblee-nationale.fr/qui/>

Une fois le(la) député(e) sélectionné(e) selon le critère (nom, carte de France, etc.) :

- cliquer sur « contact » dans le menu à droite de la page du (de la) député(e)
- lire alors les informations (mail, adresses et numéro de tel) en bas de la page (la même que celle où vous avez cliqué sur « contact »)

Sénateurs

Aller sur : <https://www.senat.fr/elus.html>

L'adresse mail se trouve sous le portrait du parlementaire (pour les autres type de coordonnées, enquêter sur place).

Tous ensemble, faisons tomber le CETA !